



Commune
de Lherm

EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire
COMMUNE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret

Feuillet n°

Arrêté du
01/09/2023

.....

Acte n° 2023/2.1/106

ARRÊTÉ PORTANT
Sur l'autorisation de l'organisation
d'une course cycliste le 07 mai 2022

Le Maire de Lherm,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'une course cycliste le 09 septembre 2023

Vu la demande formulée par la Mairie de Lherm,

Pour ces motifs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le samedi 09 septembre 2023 à partir de 13h00 jusqu'à 20h00, la Mairie de Lherm, est autorisée à occuper la Place de l'Eglise de la Commune de LHERM, pour l'organisation d'une course cycliste

ARTICLE 2 : Une partie de la voie communale sera interdite à la circulation le samedi 01 septembre 2023 de 13h00 à 20h00 sur la contre allée entre l'Eglise et la Halle.

ARTICLE 3 : La signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 5 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MURET, les services techniques et le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire,
Frédéric Pasian